

Technip Energies remporte deux contrats auprès de Neste pour le développement de son centre de production de carburants renouvelables à Rotterdam

Technip Energies (PARIS: TE) a remporté deux contrats⁽¹⁾ auprès de Neste pour le développement de son centre de production de carburants renouvelables à Rotterdam, aux Pays-Bas, dans le cadre de l'accord de partenariat existant entre Technip Energies et Neste.

Le premier contrat porte sur l'ingénierie, les services de fourniture des équipements et la gestion de la construction (EPsCm) pour la modification de la raffinerie de production d'énergies renouvelables existante de Neste à Rotterdam, aux Pays-Bas, afin de permettre la production de carburant d'aviation durable (sustainable aviation fuel, SAF). Les modifications apportées à la raffinerie, un investissement d'environ 190 millions d'euros, pourront permettre à Neste de produire jusqu'à 500 000 tonnes de SAF par an dans le cadre de la capacité existante.

Le deuxième contrat couvre l'ingénierie d'avant-projet détaillé (FEED) pour une possible nouvelle raffinerie de produits renouvelables d'échelle mondiale de Neste à Rotterdam. Ce contrat s'inscrit dans le cadre des travaux préparatifs de Neste pour permettre à son conseil d'administration de prendre une décision finale d'investissement, prévue pour fin 2021 ou début 2022.

Le processus de production est basé sur la technologie de pointe NEXBTL, propriétaire de Neste, qui permet la conversion de déchets et résidus en produits renouvelables comme le diesel renouvelable, le carburant d'aviation durable et les solutions renouvelables pour les polymères et l'industrie chimique.

Marco Villa, Chief Operating Officer de Technip Energies, a déclaré: « *Ces deux contrats renforcent notre relation de longue date avec Neste, qui a commencé avec la livraison de deux unités de production de carburants renouvelables à Rotterdam et Singapour, suivie du projet d'expansion de Singapour en 2018. Nous sommes fiers du partenariat signé avec Neste en 2019 pour la production de carburants renouvelables grâce à la technologie de pointe de Neste. Cela confirme l'engagement des deux parties de contribuer à la transition énergétique soutenue par la tendance actuelle du marché.* »

(1) La somme de ces deux contrats est comprise entre 50 et 250 millions d'euros.

Pour en savoir plus sur les capacités de Technip Energies dans les biocarburants: Notre expertise en ingénierie et en gestion de projets s'applique directement au marché des biocarburants, notamment pour les raffineries de biocarburants. Nous offrons une large gamme de services et de technologies propriétaires ou en partenariat, y compris des technologies de production de biodiesel et de carburant d'aviation durable ainsi que des procédés de première et deuxième génération d'éthanol. Nous avons une vaste expérience dans la conception et la construction d'usines de bioéthanol.

En savoir plus: <https://www.technipenergies.com/markets/biofuels>

À propos de Technip Energies

Technip Energies est une entreprise d'ingénierie et des technologies de premier plan au service de la transition énergétique, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'hydrogène et l'éthylène et avec une présence forte sur les marchés en croissance de l'hydrogène bleu et vert, la chimie durable et la gestion du CO₂. L'entreprise bénéficie de son solide modèle de livraison de projet, soutenu par une offre étendue de technologies, de produits et de services.

Avec une présence dans 34 pays, nos 15 000 collaborateurs sont pleinement engagés à donner vie aux projets innovants de nos clients, en repoussant les limites du possible pour accélérer la transition énergétique vers un avenir meilleur.

Technip Energies est coté sur Euronext Paris avec des certificats de dépôt américains («ADR») négociés de gré-à-gré aux États-Unis.

Pour plus d'informations : www.technipenergies.com

Clauses de non-responsabilité

Le présent communiqué vise seulement à fournir des informations aux actionnaires de Technip Energies. Le présent communiqué de presse ne vise pas à être distribué dans des pays exigeant un examen réglementaire préalable et une autorisation de distribuer un communiqué de presse de cette nature.

Information importante pour les Investisseurs et les Actionnaires

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » telles que les définissent la section 27A du United States Securities Act de 1933, telle qu'amendée, et la section 21E du United States Securities Exchange Act de 1934, telle qu'amendée. Ces déclarations prospectives concernent généralement des événements futurs et des prévisions de revenus, de bénéfices, de flux de trésorerie ou d'autres aspects des activités ou des résultats d'exploitation de Technip Energies. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « attendre », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « serait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives » et des expressions similaires, y compris dans leur forme négative. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, croyances et hypothèses actuelles de Technip Energies concernant les développements et les conditions commerciales futurs et leurs effets potentiels sur Technip Energies. Bien que Technip Energies estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont faites, il ne peut y avoir aucune garantie que les développements futurs affectant Technip Energies seront ceux que Technip Energies anticipe.

Toutes les déclarations prospectives de Technip Energies comportent des risques et des incertitudes (dont certains sont significatifs ou indépendants du contrôle de Technip Energies) et des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de l'expérience historique de Technip Energies et des attentes ou projections actuelles de Technip Energies. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes se révélaient incorrectes, les résultats réels pourraient différer significativement de ceux indiqués dans les déclarations prospectives.

Pour toute information concernant les facteurs importants connus susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels et les résultats prévisionnels, veuillez consulter les facteurs de risque de Technip Energies énoncés dans les documents déposés par Technip Energies auprès de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis, qui incluent l'amendement n° 4 à la déclaration d'enregistrement de Technip Energies sur le formulaire F-1 déposé le 11 février 2021.

Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. Technip Energies ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.





Communiqué de presse

Paris, 25 mai 2021

Contacts

Relations Investisseurs

Phil Lindsay
Vice-président Relations Investisseurs
Tel: +44 203 429 3929
Email: [Phillip Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay)

Relations avec les médias

Stella Fumey
Directeur Relations Presse & Communication Digitale
Tel: +33 1 85 67 40 95
Email: [Stella Fumey](mailto:Stella.Fumey)

Jason Hyonne
Chargé des Relations Publiques
Tel: +33 1 47 78 22 89
Email: [Jason Hyonne](mailto:Jason.Hyonne)